



Le Président

POINT DE PRESSE DU PRESIDENT DE LA CENI

Mesdames et messieurs,

Très chers compatriotes,

Je suis là pour vous annoncer une triste nouvelle que certains parmi vous ont pu apprendre à travers le communiqué que nous avons diffusé tôt ce matin.

En effet, cette nuit, vers 2 heures du matin, un incendie s'est déclaré sur l'un des entrepôts centraux de la Commission électorale nationale indépendante situé à Kinshasa, sur l'avenue des Forces armées dans la commune de la Gombe.

A 9 jours des scrutins, cet incendie est un coup dur, particulièrement pour la ville province de Kinshasa. Car les matériels électoraux pour les autres provinces du pays sont déjà déployés au niveau des différents territoires et villes à 97%, les 3% restants étant en voie d'arriver.

En attendant les estimations définitives des dégâts causés par cet ignoble évènement, la CENI constate que le feu a consumé le matériel de 19 sur 24 communes de Kinshasa, soit :

- Près de 8000 machines à voter sur les 10 368 ;
- 3774 isoiloirs sur les 8 887 ;
- 552 kits bureautiques sur les 8887 ;
- 17901 encres indélébiles ;
- 800 nouvelles motos et 15 véhicules ;
- Près de 9500 batteries externes...

Outre ces matériels, je relève également la perte des matériels des cycles de 2006 et 2011 ainsi que les matériels d'enrôlement.

Sans minimiser la gravité de cette situation dommageable pour le processus électoral, la CENI s'emploie pour la poursuite du processus conformément à son calendrier.

S'agissant de Kinshasa, ville à laquelle étaient destinés le plus grand lot de matériels brûlés, des dispositions utiles sont prises, après évaluation technico-opérationnelle préliminaire que j'ai conduite personnellement ce matin, afin de garantir, là aussi, la poursuite sans faille du processus électoral.

Mesdames et Messieurs,

Cet incendie advient alors qu'on constate plusieurs manifestations de passions d'ordre politique suscitées par la perspective des scrutins du 23 décembre prochain. Les passions sont naturelles en politique, mais il faut les dompter pour mériter de la nation.

C'est le lieu de rappeler, au regard des risques de dérapages constatés récemment dans la campagne électorale, le code de bonne conduite des partis politiques, spécifiquement le préambule et les articles 16, 17 et 25 dans lesquels sont affirmés :

- Le rejet de toutes formes des violences et la détermination à lutter contre la violence et destruction dans le processus électoral, et à combattre toutes les antivaleurs liées à la proclamation des résultats électoraux, notamment par l'acceptation de l'issue des élections (**préambule**) ;
- L'engagement à éviter toute intimidation et/ou incitation à la violence, les propos diffamatoires, les attaques personnelles, les discours séparatistes, tribaux et la propagation des rumeurs (**article 16**);
- L'engagement à éviter toutes formes de violence et de terrorisme (**article 17**) ;
- L'engagement à éviter la violence et destruction sous toutes ses formes (**article 25**).

Je vous remercie et me tiens à votre disposition pour d'éventuelles questions d'éclaircissement.



Kinshasa, le 13 DEC 2018

Corneille NANGAA YOBELUO

2